

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq février à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, dûment et légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de monsieur José Dumoulin, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 février 2014

Présents : MM. Dumoulin, Baillou, Cathelin, Taupin, Chillou, Verna, Roulet, Adam, Mmes Tartarin, de Saint Seine, Villaumé, Flattot

Absents excusés : M. Thurier, Rattier, Mme Berleau,

Secrétaire de séance : M. Taupin

N° 2014-09 : LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES À UN PARTICULIER DU 1^{ER} AU 4 MAI 2014

3.3 Domaine et patrimoine - location

Le maire explique que M. et Mme Vuillaume, habitants de la commune à La Girardière, vont louer la salle des fêtes (grande salle + petite salle + la cuisine le week-end) du 1^{er} au 4 mai 2014.

Ils demandent si une remise peut leur être accordée.

Le maire précise qu'aucun tarif n'est prévu pour une location de 4 jours.

Si l'on applique les tarifs prévus par la délibération, le montant de la location serait de 690 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe** le montant de la location de la salle des fêtes à 525 € pour la réservation du 1^{er} au 4 mai 2014.

N° 2014-10 : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

7.5 Finances locales – subventions

Le maire rappelle au conseil municipal les subventions votées en 2013.

Le maire donne lecture des demandes de subventions reçues pour des associations non communales.

Le maire précise que l'association du Club du Lévrier du Sport de Touraine (C.L.S.T) demande une subvention à la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **Décide** d'attribuer les subventions suivantes :

Entente sportive Manthelan/ La Chapelle	460,00 €	Union Musicale	460,00 €
Les lutins 2B 2C	100,00 €	U.N.C.	600,00 €
Les restaurants du cœur	200,00 €	Souvenir Français	100,00 €

Soit un total de 1 920 €

- **Précise** que désormais les associations communales devront faire une demande écrite à la commune accompagnée de leur bilan. Un courrier sera envoyé aux associations concernées pour les informer de ces nouvelles modalités.
- **Indique** que le CLST doit nous faire une demande par courrier et nous indiquer le montant de la subvention souhaitée.

N° 2014-11 : REMPLACEMENT DE DEUX FENÊTRES DANS LE LOGEMENT DE LA BOULANGERIE

7.10 Finances locales – divers

M. Baillou explique que, suite au passage de la commission des bâtiments, deux entreprises ont été sollicitées pour le remplacement de deux fenêtres dans le logement de la boulangerie.

Deux variantes ont été demandées :

- Le remplacement des vantaux uniquement (conservation des dormants et des volets en bois),
- Le remplacement de la fenêtre complète (vantaux, dormants et volets roulants).

M. Baillou indique que la différence de prix est mineure (+ 400 € pour le remplacement complet des deux fenêtres).

Le montant des devis est le suivant pour le remplacement complet des menuiseries :

- MB Menuiserie : 3 139,84 €
- SARL Jean-Michel BERLEAU : 2 899,60 €

M. Baillou précise qu'il serait préférable de retenir le devis présenté par l'entreprise MB Menuiserie puisqu'ils ont déjà remplacé 4 fenêtres dans ce logement l'année dernière. Cela permettrait d'avoir la même finition dans les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de retenir le devis présenté par l'entreprise MB Menuiserie pour le remplacement de deux fenêtres dans le logement de la boulangerie (montant du devis : 3 139,84 €)

N° 2014-12 : SUPPRESSION D'UNE SERVITUDE COMMUNALE SUR L'IMMEUBLE CADASTRÉ C 0372

3.2 Domaine et patrimoine - aliénation

Le maire indique que la commune dispose d'une servitude au profit de l'immeuble cadastré section C n° 1084 (ancienne CAT) afin de permettre le chargement et le déchargement du matériel communal sur le quai de l'immeuble cadastré C n° 372.

Le maire indique que cette servitude n'a plus lieu d'être puisque le quai n'est plus utilisé..

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de renoncer purement et simplement à la servitude à la charge de l'immeuble cadastré section C n° 372 (à l'heure actuelle propriété du service des domaines en qualité de curateur de la succession vacante de M. Gilles Bariller) au bénéfice de l'immeuble cadastré C n° 1084, propriété de la commune, sans aucune indemnité ou contre-partie.

N° 2014-13 : DEMANDE DE SUBVENTION DU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS DU BTP 37

7.5 Finances locales – subventions

Le maire explique au conseil municipal que le centre de formation d'apprentis du BTP d'Indre-et-Loire demande une subvention pour les apprentis domiciliés dans notre commune.

Le maire précise que cette demande concerne 3 apprentis : M. Clément Cathelin, M. Lorenzo Pellegrinelli et M. Paul Taupin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte** de verser une subvention de 195 € (soit 65 €/enfant) au centre de formation d'apprentis du BTP d'Indre-et-Loire.

2014-14: FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

4.1 Fonction publique – personnels titulaires et stagiaires

Le maire rappelle à l'assemblée les dispositions qui ont été introduites par la loi du 19 février 2007. Pour tout avancement de grade, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement.

Ce taux, appelé « ratio promu-promouvables », est fixé par l'assemblée délibérante après avis du CTP. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Vu l'avis de principe du comité technique paritaire du centre de gestion d'Indre-et-Loire :

3 types d'avancement peuvent être distingués :

1- Premier type d'avancement

- Premier Grade d'avancement avec Examen Professionnel
 - ⇒ Passage de E3 à E4 : Avancement d'Adjoint de 2° Classe à Adjoint de 1° Classe
 - ⇒ Premier grade d'avancement en catégorie A et B

2- Deuxième type d'avancement

- Deuxième grade d'avancement lorsque l'Examen Professionnel est inexistant
 - ⇒ Passage de E4 à E5 : Avancement d'Adjoint de 1° Classe à Adjoint Principal de 2° Classe par exemple
- **Premier grade d'avancement sans Examen Professionnel**
 - ⇒ Premier grade d'avancement en catégorie C pour les filières administrative, technique, animation, culturelle ainsi que la filière sanitaire et sociale pour les agents sociaux (Passage d'E 3 à E 4)
 - ⇒ Premier grade d'avancement en catégorie C pour la filière sanitaire et sociale et les cadres d'emplois de Garde-Champêtre et d'Agent de Maîtrise
 - ⇒ Premier grade d'avancement en catégorie A et B
- Deuxième grade d'avancement avec Examen Professionnel
 - ⇒ Deuxième grade d'avancement en catégorie A et B

3- Troisième type d'avancement

- Troisième grade d'avancement
 - ⇒ Passage de E5 à E6 : Avancement d'Adjoint Principal de 2° Classe à Adjoint Principal de 1° Classe
 - ⇒ Troisième grade d'avancement en catégorie A
- Deuxième grade d'avancement sans Examen Professionnel
 - ⇒ Deuxième grade d'avancement en catégorie C pour la filière sanitaire et sociale et le cadre d'emplois de Garde-champêtre
 - ⇒ Deuxième grade d'avancement en catégorie A et B

Pour un nombre d'agent remplissant les conditions pour un avancement de grade entre 1 et 4, le comité technique paritaire préconise les taux suivants :

- Premier type d'avancement : 60 %
- Deuxième type d'avancement : 48 %
- Troisième type d'avancement : 40 %

Enfin, le maintien de la règle de l'arrondi à l'entier supérieur permet d'augmenter le nombre d'agents promouvables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter les ratios ainsi proposés par le comité technique paritaire d'Indre-et-Loire.

2014-15 : RÉGIME INDEMNITAIRE

4-5 Fonction publique – régime indemnitaire

Le maire indique qu'il convient d'actualiser la délibération du 14 décembre 2004 instituant le régime indemnitaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Modifie** l'article 6 de cette délibération de la façon suivante :

B — Indemnité d'Administration et de Technicité

Article 6 — L'Indemnité d'Administration et de Technicité prévue par le décret n° 2002-61 est modifiée de la façon suivante :

Cadres d'emplois	Grade	Montant de référence annuel réglementaire (valeur indicative au 01/07/2010)	Coefficient multiplicateur voté
Rédacteur territorial	Rédacteur territorial	588,69	6

Cadres d'emplois	Grade	Montant de référence annuel réglementaire (valeur indicative au 01/07/2010)	Coefficient multiplicateur voté
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	449,30	5

Aucune autre modification n'est apportée à la délibération du 14 décembre 2004.

2014-16 : TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA RIOLLE
7-10 Finances locales – divers

M. Taupin explique que des travaux d'entretien du cours d'eau « La Riolle » doivent être effectués. Plusieurs propriétaires, dont la commune, sont concernés par ces travaux : arrachage de roseaux, essouchements et création de 2 « bateaux » pour l'évacuation de l'eau.

M. Taupin précise qu'une demande de travaux a été faite auprès de la DDT qui a donné un avis favorable pour ces travaux.

Le syndicat de l'Esves sera le maître d'ouvrage pour cette opération. Une convention doit être signée entre le syndicat de l'Esves et la commune, propriétaire riverain de La Riolle, afin de déterminer les travaux à effectuer et de fixer le montant de la participation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le maire à signer une convention avec le syndicat de l'Esves pour les travaux d'entretien de la Riolle,
- **Indique** que la participation de la commune sera de 1 666,56 € pour ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Détermination du bureau de vote pour les élections municipales

Le 23 mars 2014

Président : *Titulaire* : José Dumoulin *Suppléant* : Francis Baillou

Assesseurs (2): *Titulaires* : Lionel Roulet, Karine Villaumé

Suppléants : Jean-Pascal Adam, Claudie Flattot

Secrétaire : Martine Tartarin

8 h – 10 h 30 José Dumoulin / Lionel Roulet / Patrick Chillou

10 h 30 – 13 h Francis Baillou / Karine Villaumé / Thierry Cathelin

13 h -15 h 30 Annette Berleau / Jean-Pascal Adam / José Dumoulin

15 h 30 – 18 h Martine Tartarin / Claudie Flattot / Francis Baillou

Le 30 mars 2014

Président : *Titulaire* : Martine Tartarin *Suppléant* : Lionel Roulet

Assesseurs (2) : *Titulaires* : Patrick Verna, Michel Taupin

Suppléants: Jean-Pascal Adam, Claudie Flattot

Secrétaire : Chantal de Saint-Seine

8 h – 10 h 30 Chantal de Saint-Seine /Patrick Verna /Martine Tartarin

10 h 30 – 13 h Michel Taupin/ Lionel Roulet/ Jean-Philippe Rattier

13 h -15 h 30 Martine Tartarin/ Hubert Thurier / Jean-Pascal Adam

15 h 30 – 18 h Lionel Roulet / Patrick Verna / Claudie Flattot

Demande de subvention au titre du reversement du produit des amendes de police

Le maire indique que le dossier de demande de subvention au titre du reversement du produit des amendes de police doit être adressé au conseil général pour le lundi 17 mars.

Le maire rappelle que cette demande de subvention doit concerner des projets d'aménagements de voirie nouveaux ayant un impact sur la sécurité.

Après discussion, la commune ne déposera pas de demande de subvention puisque les projets en cours ne rentrent pas dans les critères d'éligibilité de la subvention.

Chauffe-eau du stade de Football

M. Baillou explique que le chauffe-eau au gaz du stade de football ne fonctionne plus. Il faut remplacer le bloc-gaz du chauffe-eau (montant des travaux : 772.56 € T.T.C)

Le conseil municipal est informé :

- Que l'enquête publique sur le projet Éolien déposé par La Ferme Éolienne du Bois Bodin devrait se dérouler du lundi 5 mai au lundi 10 juin 2014.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 18 mars 2014 à 20 h 00 à la mairie.

Le compte rendu de la séance du 25 février 2014 comprenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance a été affiché le 28 février 2014.

Les présentes délibérations ont été transmises à la sous-préfecture le 3 mars 2014.

Signatures du procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2014
Récapitulatif des délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal

	Délibérations
2014-9	Location de la salle des fêtes à un particulier du 1 ^{er} au 4 mai 2014
2014-10	Subvention aux associations
2014-11	Remplacement de deux fenêtres dans le logement de la boulangerie
2014-12	Suppression d'une servitude communale sur l'immeuble cadastré C n° 0372
2014-13	Demande de subvention du centre de formation des apprentis du BTP 37
2014-14	Fixation des ratios d'avancement de grade
2014-15	Régime indemnitaire
2014-16	Travaux d'entretien de la riolle

Conseillers municipaux	signatures
Adam Jean-Pascal	
Baillou Francis	
Berleau Annette	Absente
Cathelin Thierry	
Chillou Patrick	
Dumoulin José	
Flattot Claudie	
Le Gouz de Saint-Seine Chantal	
Rattier Jean-Philippe	Absent
Roulet Lionel	
Tartarin Martine	
Thurier Hubert	Absent
Taupin Michel	
Verna Patrick	
Villaumé Karine	